

MINISTERE DE LA SANTE

-=-=-=-=-

SECRETARIAT GENERAL

-=-=-=-=-

BURKINA FASO

-=-=-=-=-

Unité-Progress-Justice

-=-=-=-=-

ARRETE n°2004- 1004 /MS/SG
portant Intérim du Secrétaire Général

LE MINISTRE DE LA SANTE

- VU la Constitution du 02 Juin 1991 ;
- VU le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n°2002-205/PRES/PM du 10 juin 2002, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 04 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;

ARRETE

Article 1^{er} : Docteur Issa Boniface OUEDRAOGO, Directeur des Etudes et de la Planification est chargé de l'intérim du Secrétaire Général du Ministère de la Santé, en mission du 25 au 31 janvier 2004.

Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter du 25 janvier 2004, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- 1-CAB
- 1-SG
- 1-IGSS
- Toutes Directions Centrales
- Toutes Directions Régionales
- Tous Services Rattachés
- 2-Intéressés
- 2-Archives

Ouagadougou, le **26 JAN 2004**

Bédouma Alain YODA
Officier de l'Ordre National